

DÉCISION DU PRÉSIDENT

DP 2026_24

ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA) POUR UNE MISSION DE DIAGNOSTIC DES COUVERTURES DES ALVÉOLES B ET C DE L'ISDND DE NICOLE ET PRÉCONISATIONS DE RÉHABILITATION (PI2026-03)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les statuts du syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés de Lot-et-Garonne à vocation départementale, ValOrizon ;

Vu la délibération n°DL2023_11/02 du 13 novembre 2023 donnant délégations au Président, notamment en matière de marchés publics ;

Vu l'estimation des besoins réalisée par les services du Syndicat, conditionnant les modalités de publicité et de mise en concurrence ;

Vu la décision du Président n°DP2026_08 pour le lancement d'un marché à procédure adaptée pour une mission de diagnostic des couvertures des alvéoles B et C de l'ISDND de Nicole et préconisations de réhabilitation ;

Vu la consultation pour le marché susvisé, publiée sur le profil acheteur du syndicat ValOrizon le 12/03/2026 avec un délai limite de remise des offres fixé au 09/04/2026 à 12h00 ;

Considérant qu'au terme du délai limite de remise des offres, 5 plis ont été reçus ;

Considérant le rapport d'analyse des offres réalisé suivant les critères d'attribution des offres :

- Délai de livraison : 10%
- Valeur financière : 20 %
- Valeur technique : 70 %

Le pouvoir adjudicateur, au terme de l'analyse des offres, propose de retenir l'offre du candidat EODD INGÉNIEURS CONSEILS, placée en première position du classement final, pour un montant de 38 450,00 € HT.

LE PRÉSIDENT,

- Article 1 : **DÉCIDE** d'attribuer le marché susvisé à la société EODD INGENIEURS CONSEILS, sise Bât. B - 21 Bd de la Marquette - 31000 TOULOUSE, pour un montant de 38 420,00 € HT ;
- Article 2 : **PRÉCISE** que les crédits sont prévus au BP 2026.

Fait à Damazan, le 21 mai 2026

Le Président,

Ludovic BIASOTTO